

Projet **SUNLOOP**

"Cartographier les espaces de nature spontanée sous pression à Charleroi Métropole"



Enjeux de sobriété foncière et de biodiversité



Marie Pairon

Journée d'études ULB UCLouvain
*Arpenter la transition écologique
par le terrain : territoires, luttes
et pratiques*

Louvain-la-Neuve

19-20 mai 2026



1 Introduction

Espaces de nature spontanée ?

Entité socio-écologique

Désignent:

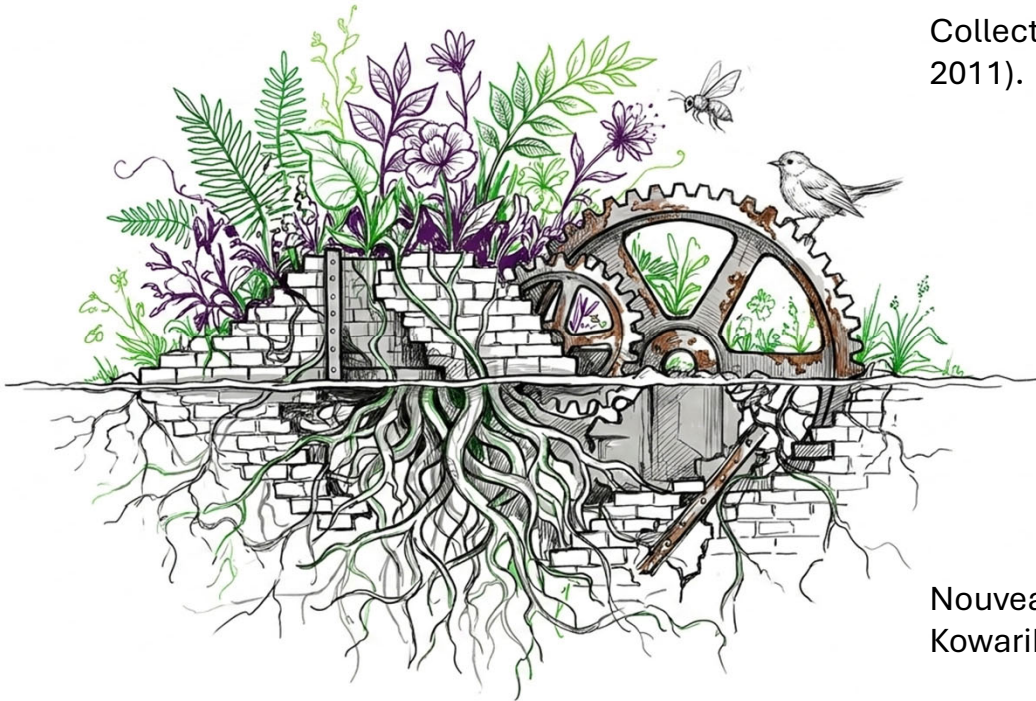
1. tout espace urbain ayant subi de fortes perturbations anthropiques et recouvert, au moins en partie, d'une végétation spontanée non résiduelle
2. pas officiellement reconnu comme un espace vert destiné à l'agriculture, à la sylviculture, au jardinage, aux loisirs ou à la protection de l'environnement. La végétation qui s'y trouve n'est pas non plus gérée à l'une de ces fins.
3. Toute utilisation à des fins récréatives est généralement informelle et transitoire



Rupprecht, C. D. D., & Byrne, J. A. (2014). Informal Urban Green-Space : Comparison of Quantity and Characteristics in Brisbane, Australia and Sapporo, Japan. *PLoS ONE*, 9(6), e99784. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0099784> - Figure 1 & 2 : photos of informal greenspace types

1 Introduction

Espaces de nature spontanée ?



Valeurs socio-écologiques (Barra & Clergeau, 2020 ; Collectif Inter-Friches, 2021 ; Gandy, 2021 ; Kowarik, 2011).

Refuges de biodiversité rare ou protégée (Woźniak et al., 2022)

Nouveaux écosystèmes urbains (Hobbs et al., 2006; Kowarik, 2011)

1 Introduction

Soumis à pression urbanistique ?

How to halt land take in the EU

Land take: increasing infrastructural and urban development means that ecosystem services of key importance to human life are being lost. Of high concern is the amount of land being covered with impervious materials, which halts natural soil processes. What measures can avoid, reduce or compensate for land take?



Science for Environment Policy (2016) *No net land take by 2050?* Future Brief 14. Produced for the European Commission DG Environment by the Science Communication Unit, UWE, Bristol. Available at: <http://ec.europa.eu/science-environment-policy>

SCHÉMA DE
DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

sdt
optimisation spatiale

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE NOUVEAU

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

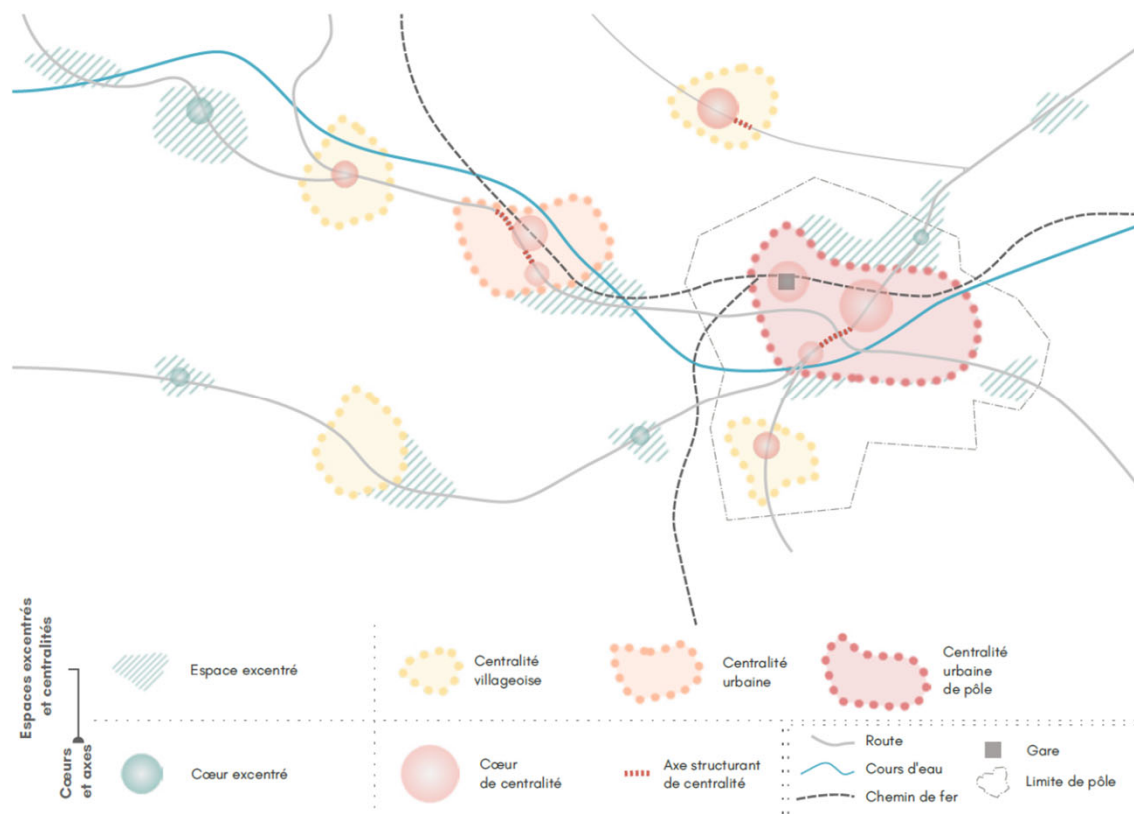
EST VALIDÉ. ✓

ENTRÉE EN VIGUEUR
LE 1ER AOÛT 2024

PEPS Bénédicte ROBE
Peps Communica

1 Introduction – espaces de nature spontanée soumis à pression urbanistique

Trajectoires de réduction d'étalement urbain et d'artificialisation – définition des centralités



https://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sdt

Au niveau régional

SA1.M1

Mettre en place un monitoring de suivi de l'évolution de l'artificialisation et de l'imperméabilisation selon les bassins d'optimisation spatiale visés en SA1.P1, dès l'entrée en vigueur du Schéma de développement du territoire (SDT).

Evaluer annuellement l'évolution de l'artificialisation et de l'imperméabilisation.

SA1.M2

Mener des révisions du plan de secteur en tenant compte de l'évolution de l'artificialisation et des besoins du territoire.

Examiner préalablement les modalités de révision du plan de secteur : inscription de périmètres de protection ou de prescriptions supplémentaires, modification d'affectation.

SA1.M3

Développer la thématique de l'imperméabilisation dans un référentiel sur l'aménagement des centralités urbaines et villageoises.

Mettre régulièrement à jour ce référentiel.

Au niveau communal

SA1.M4

Adopter ou réviser un schéma de développement communal ou pluricommunal, éventuellement thématique.

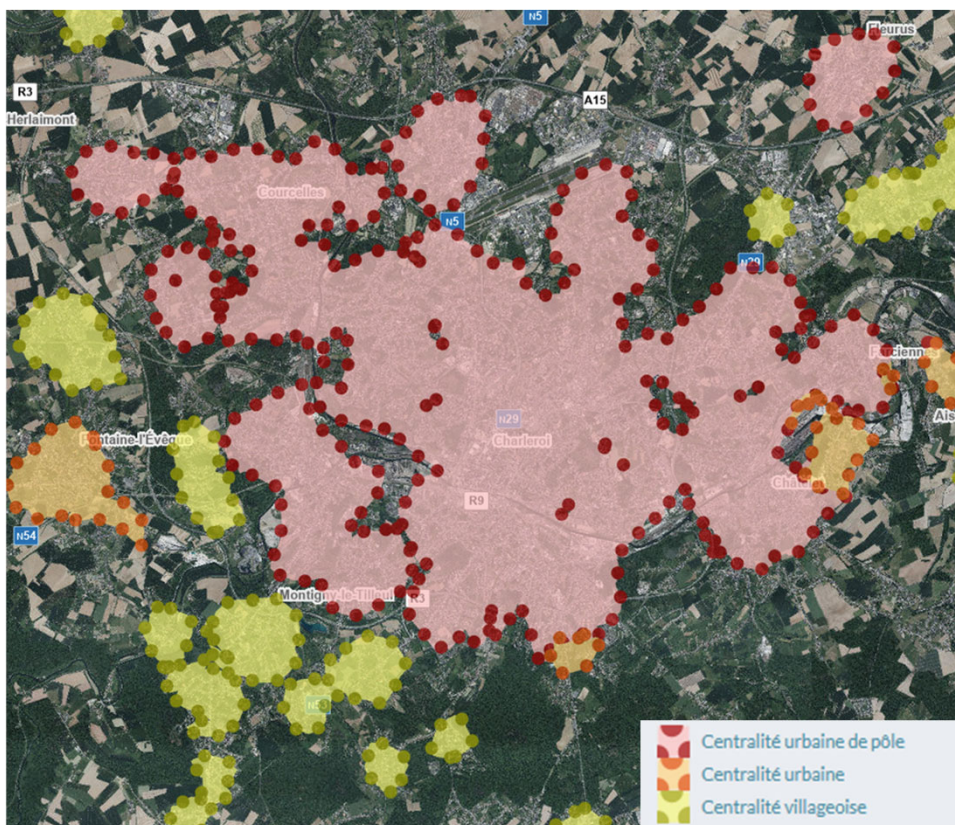
SA1.M5

Dans les schémas de développement communaux (SDC) et pluricommunaux (SDP), fixer les modalités et principes mettant en œuvre l'optimisation spatiale :

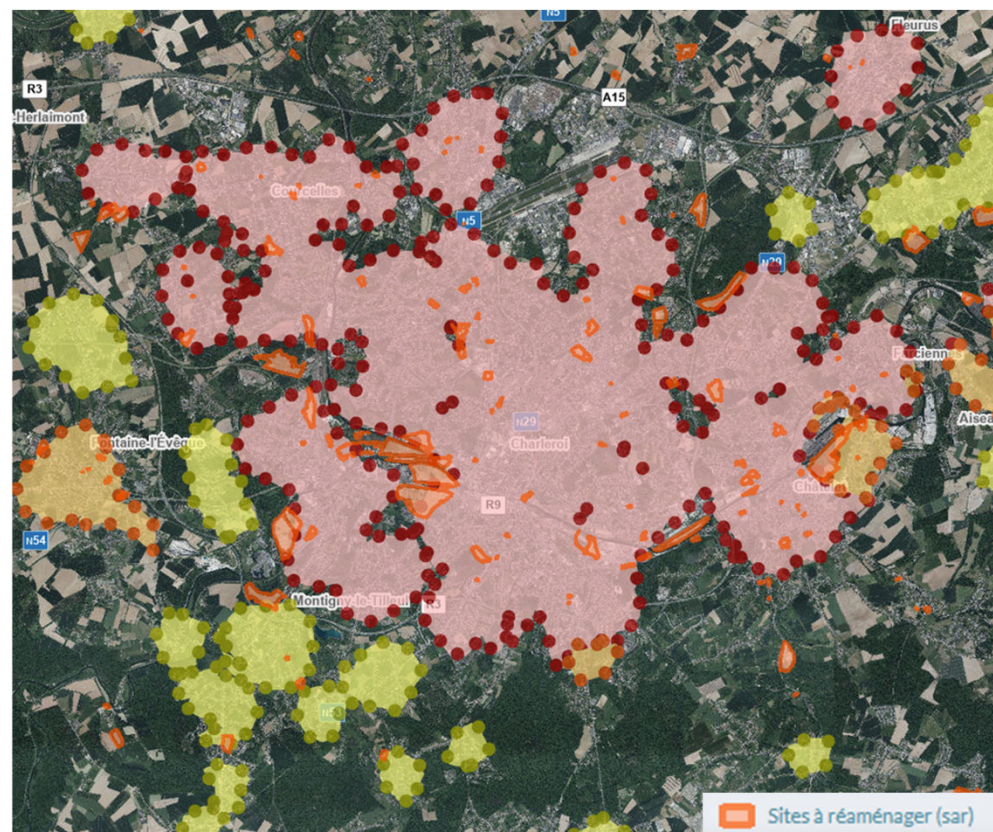
- Inscrire une trajectoire de réduction de l'artificialisation nette en vue de tendre vers zéro km² d'artificialisation nette par an et au plus tard en 2050 ;
- Identifier et cartographier les centralités selon les critères de délimitation définis dans le chapitre « centralités et espaces excentrés » ;
- Le cas échéant, identifier et cartographier les cœurs de centralités ainsi que les cœurs excentrés ;
- Définir des mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors des centralités, notamment des mesures stimulant la rénovation du bâti ;
- Définir l'ordre de priorité de mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) ;
- Proposer des affectations pour les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) situées en centralité ;
- Proposer, le cas échéant, des révisions du plan de secteur de manière à respecter la trajectoire d'artificialisation.

1 Introduction – espaces de nature spontanée soumis à pression urbanistique

Zoom sur Charleroi: confrontation centralité et sites à réaménager



Source: WalOnMap -Centralités



2 Questions

Projet de recherche SUNLOOP – Workpackage 2

Objectif 2.2

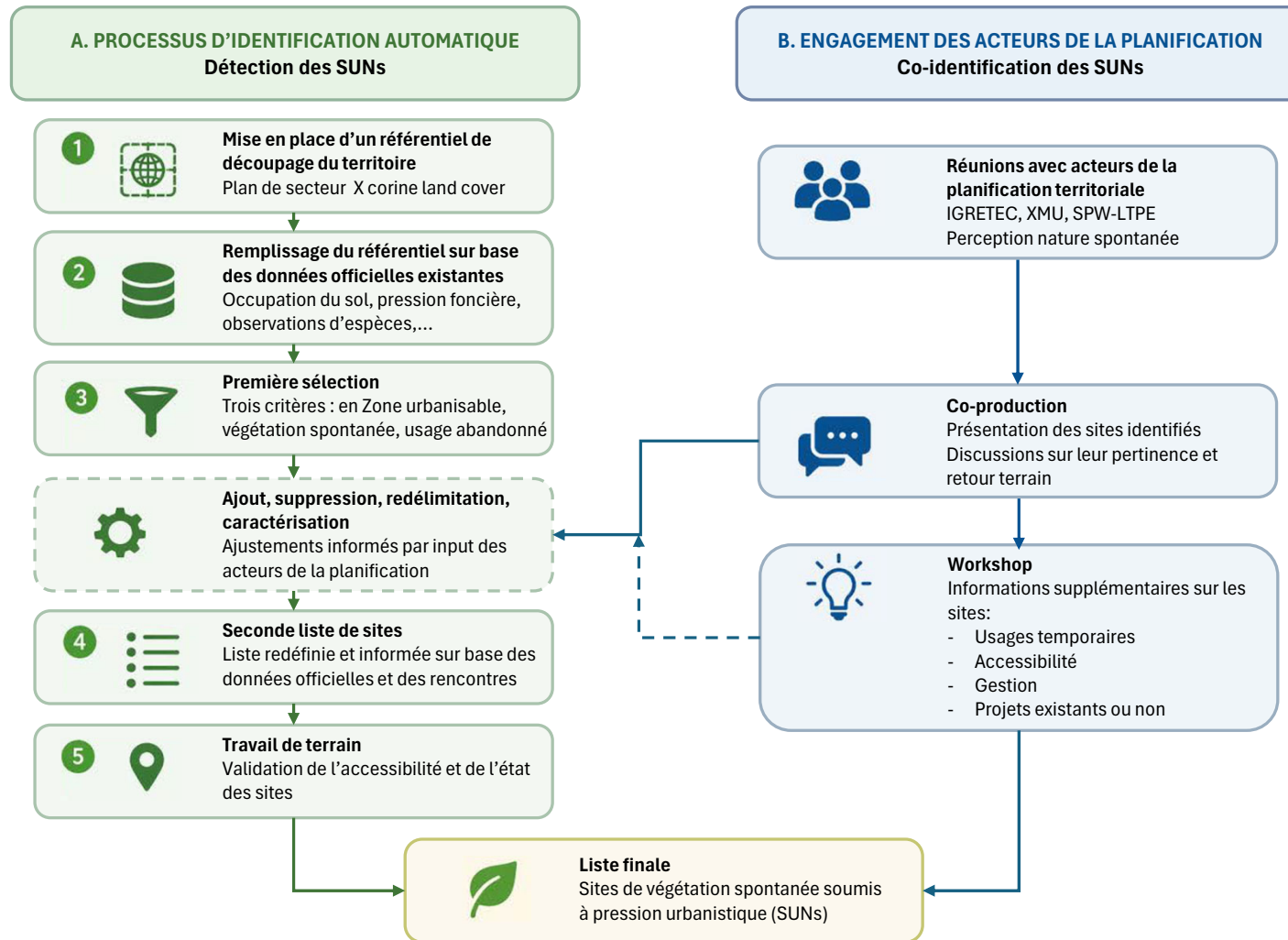
Identification et caractérisation des espaces naturels urbains spontanés menacés par la pression immobilière et foncière, dans le cadre des politiques de Zéro Artificialisation Nette des sols dans différents contextes locaux.

Dans le cadre de cette présentation:

1. Où sont les espaces de nature spontanée à Charleroi et comment sont-ils caractérisés (typologie, zonage au plan de secteur, ...)
2. Comment les acteurs de la planification territoriale reconnaissent ces sites ?
Quelle est leur connaissance des projets projetés sur ces sites ?
3. Peut-on identifier des trajectoires sur base des caractéristiques identifiées ?

3

Schéma méthodologique

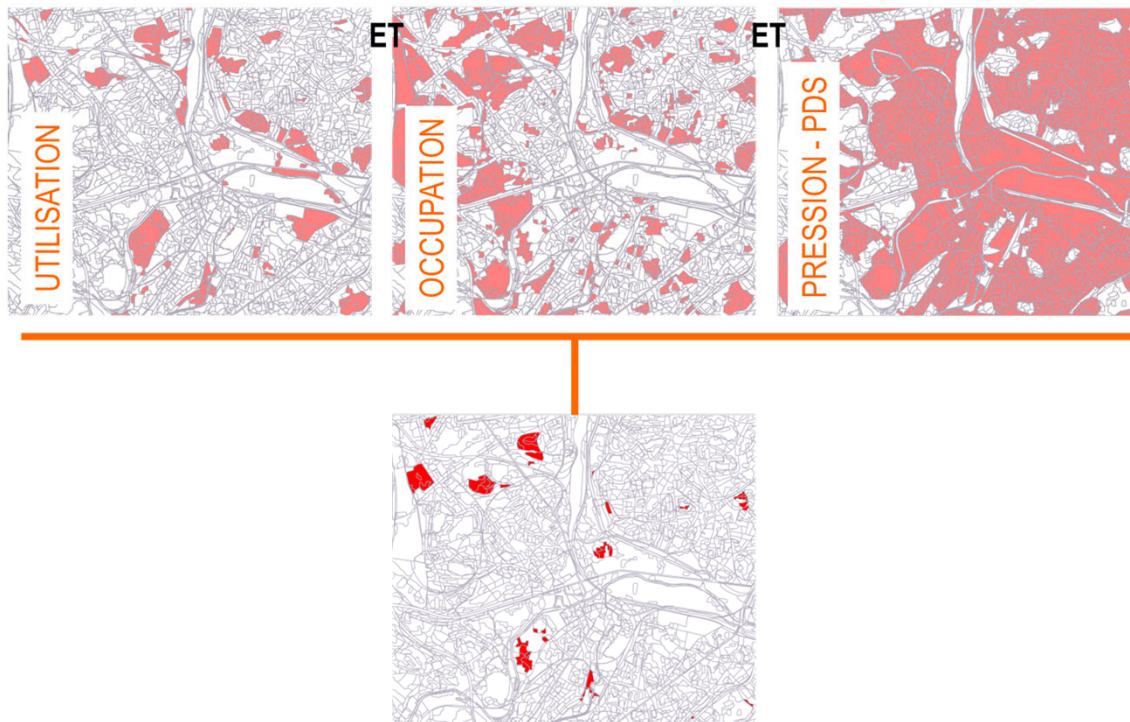


3 Schéma méthodologique

1 où ?

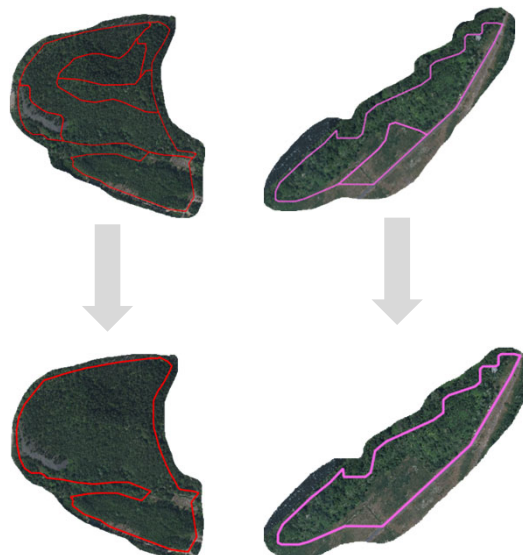
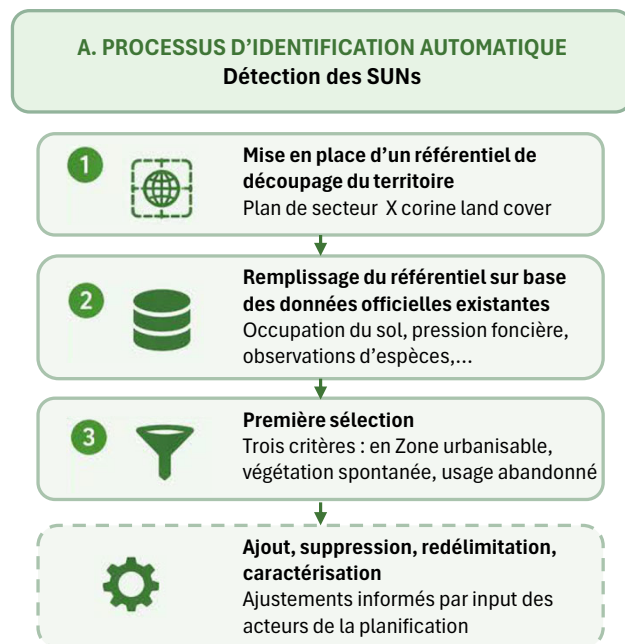
A. PROCESSUS D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE Détection des SUNs

-  **Mise en place d'un référentiel de découpage du territoire**
Plan de secteur X corine land cover
-  **Remplissage du référentiel sur base des données officielles existantes**
Occupation du sol, pression foncière, observations d'espèces,...
-  **Première sélection**
Trois critères : en Zone urbanisable, végétation spontanée, usage abandonné



3 Schéma méthodologique

1 où ?



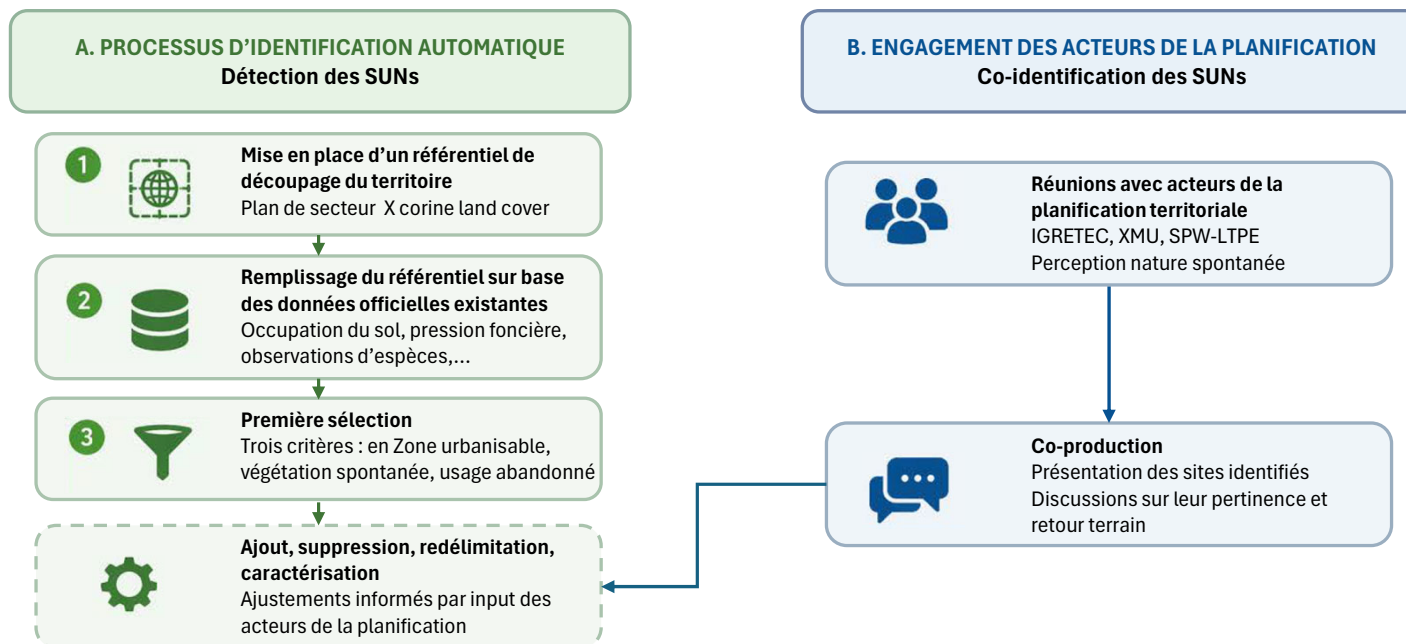
- Regroupement de polygones adjacents
- Ajout de certains polygones en bordure directe pour autant que photographie aérienne et plan d'urbanisation soient cohérents
- Suppression de zones 'trop petites' en superficie

Caractérisation automatique:

- Typologie
- Occupation du sol
- Intérêt biologique
- Critère environnementaux (climatiques, sols, ...)

3 Schéma méthodologique

1 OÙ ?

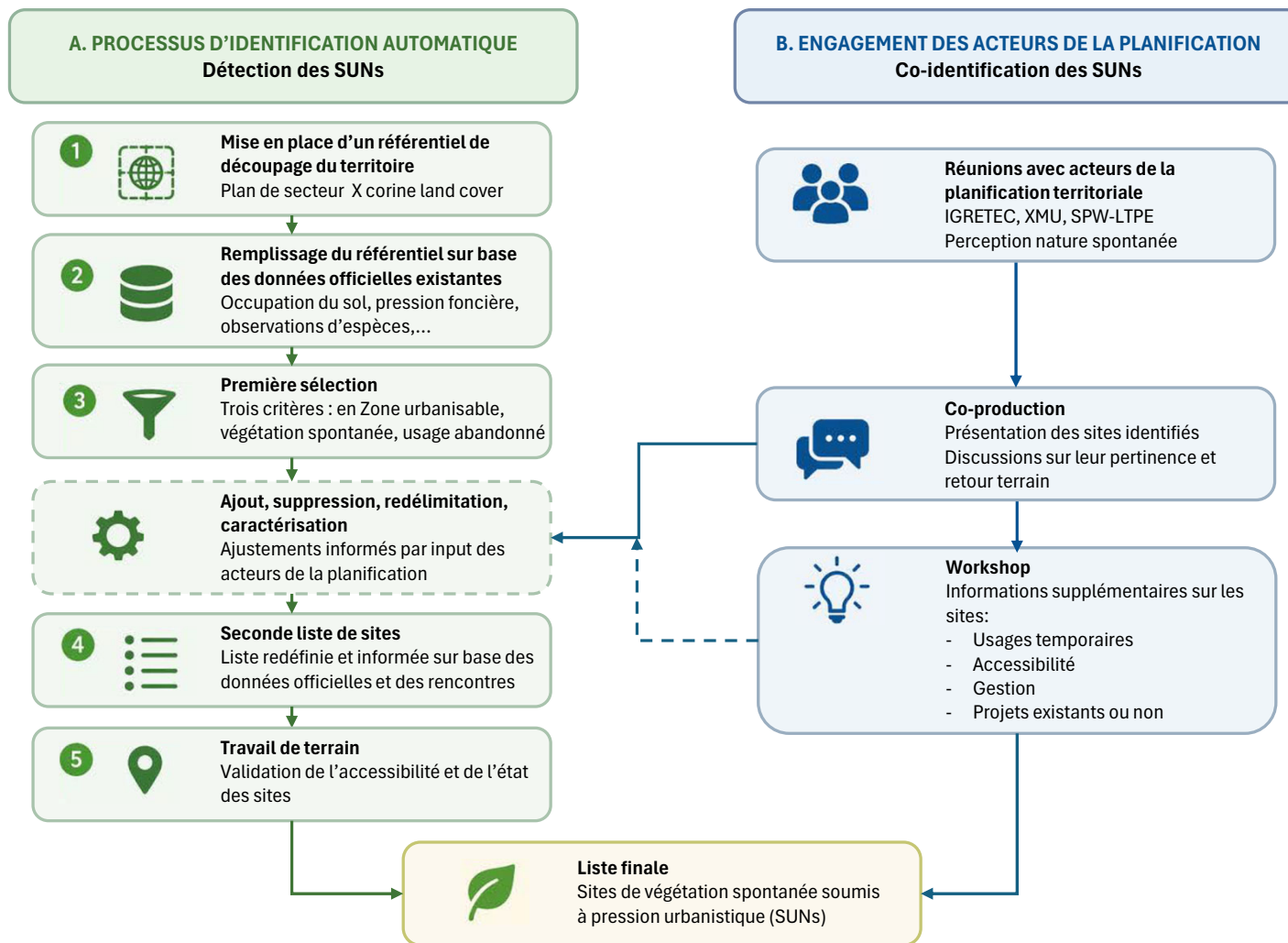


- Confronter les résultats cartographiques et l'essai de typologie des SUN aux acteurs de la planification (NNLT)
- Ouvrir la discussion sur les limites de la définition des SUN par hypothèse cartographique



3 Schéma méthodologique

2 QUOI ? Connaissance des acteurs




3 Schéma méthodologique

A. PROCESSUS D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE
Détection des SUNs

3 TRAJECTOIRES

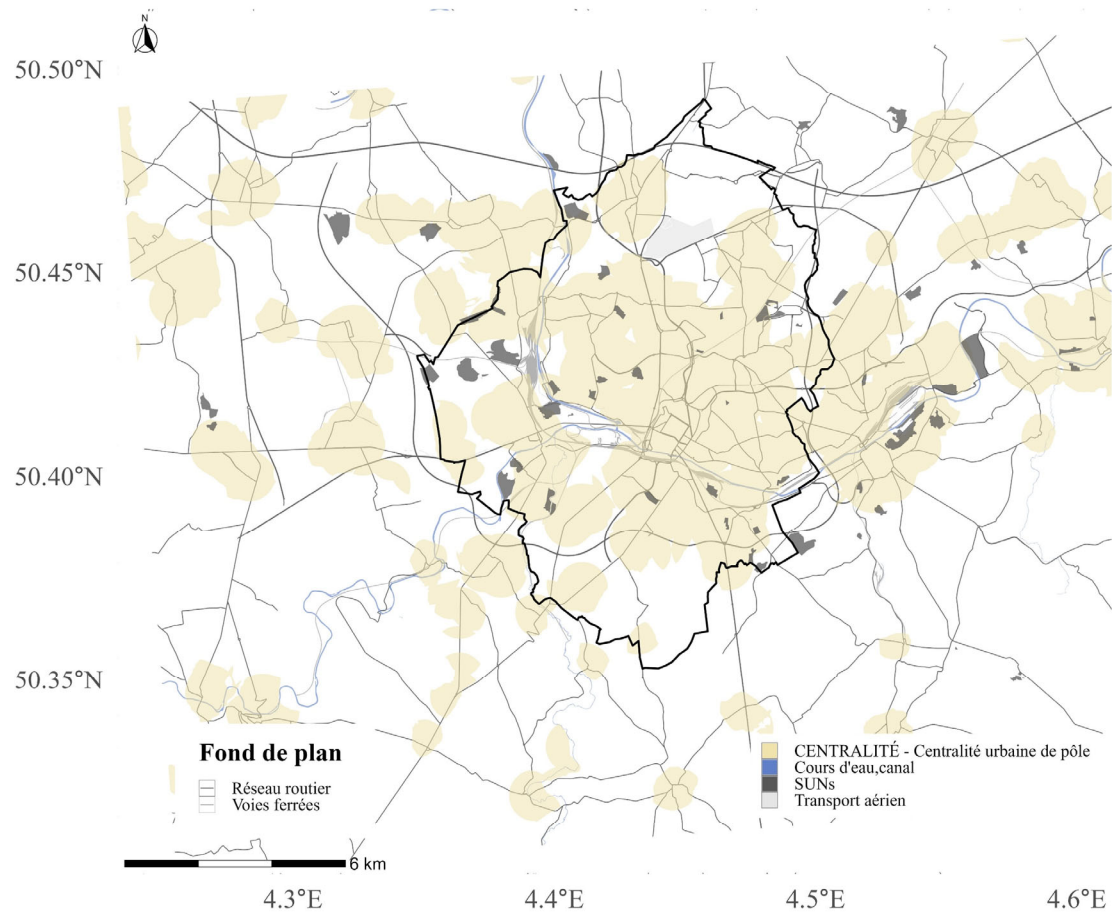
B. ENGAGEMENT DES ACTEURS DE LA PLANIFICATION
Co-identification des SUNs

4  **Seconde liste de sites**
Liste redéfinie et informée sur base des données officielles et des rencontres



Workshop
Informations supplémentaires sur les sites:
- Usages temporaires
- Accessibilité
- Gestion
- **Projets existants ou non**

Affectation au plan de secteur des SUN à Charleroi et centralités



Sources : données OSM (routes, rivières), cadastre (SPF), projet SUNLOOP

Superficie (ha)

Terril

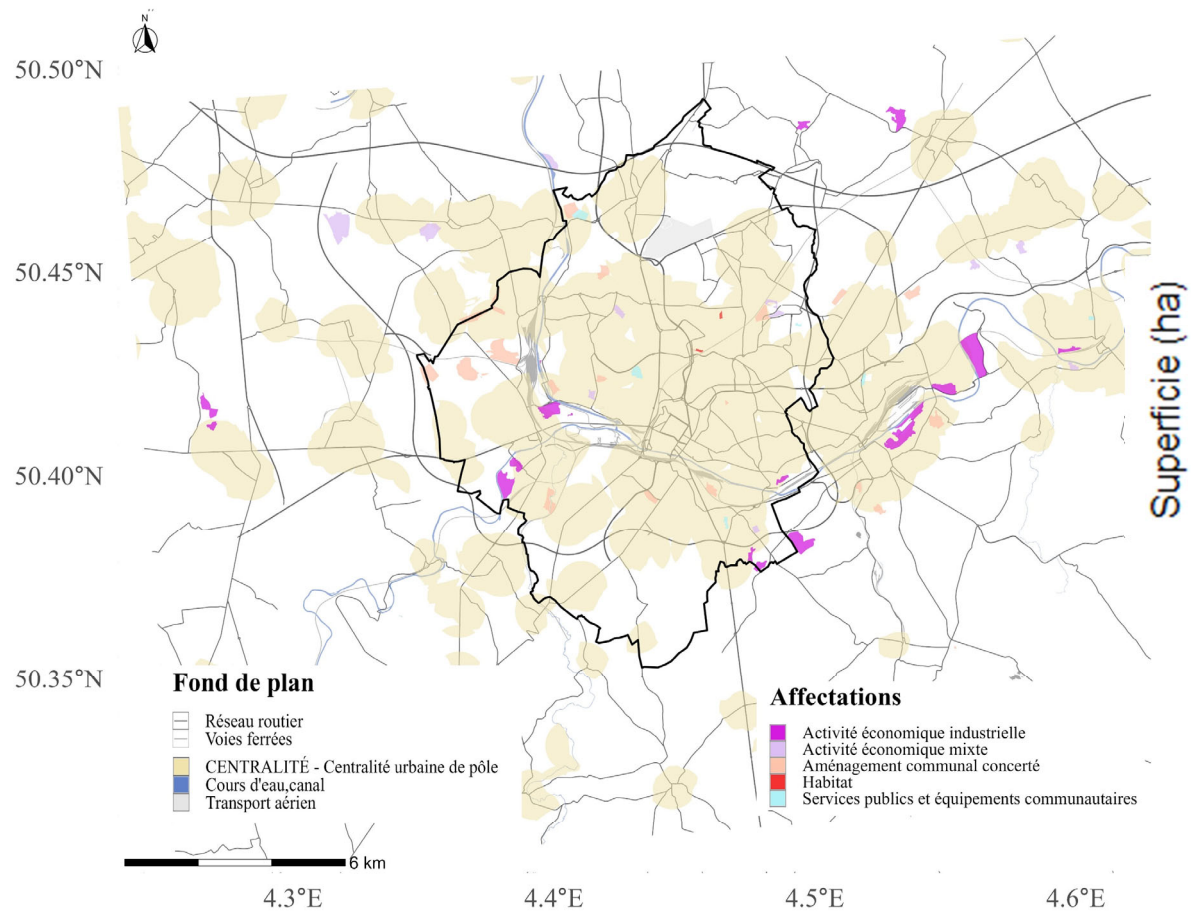
Friche

Autre

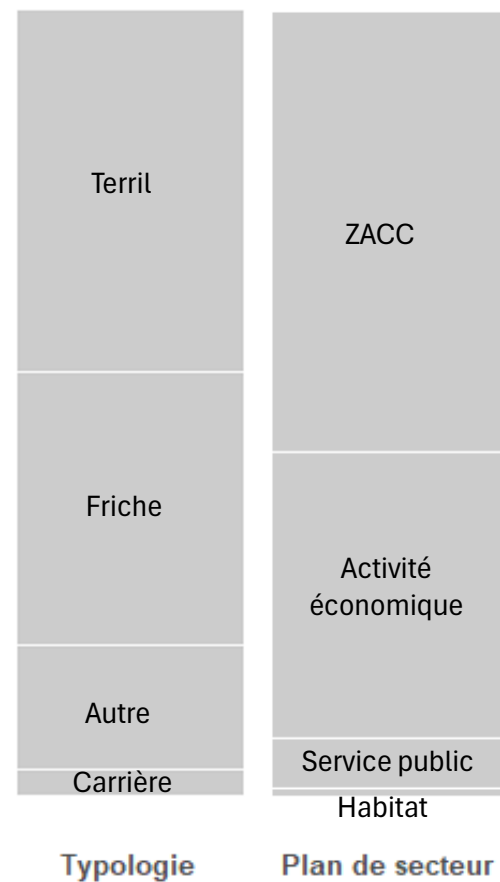
Carrière

Typologie

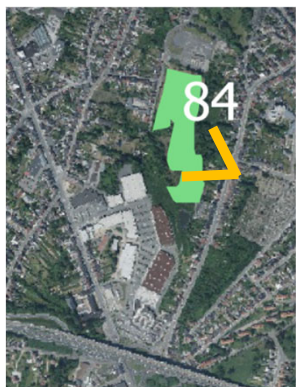
Affectation au plan de secteur des SUN à Charleroi et centralités



Sources : données OSM (routes, rivières), cadastre (SPF), projet SUNLOOP



Exemples Typologie



Friches
industrielles



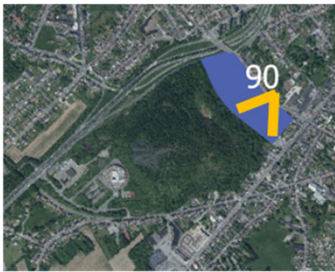
Friche située derrière le centre commercial Belfleur à Couillet

Connaissance projet : Passage du Ring Vélo Sud. Discussion en cours avec Luminus pour la plantation de 3000 arbres.// Infrastructures cyclables du Ring Vélo réalisées. Mais maintien du site comme espace naturel/parc à destination du quartier.

4 Résultats

2 QUOI ?

Connaissance des acteurs



Pieds de terrils

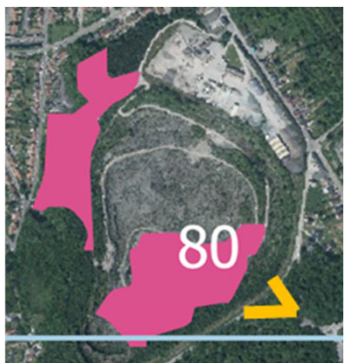


Cuves © Espace Environnement

Pied de terril des Hiercheuses

<https://www.destinationterrils.eu/fr/terril-des-hiercheuses>

Connaissance projet : Projet de quartier nouveau "Les Hiercheuses". Le projet semble au point mort. A confirmer avec Ville. Société propriétaire en faillite. Festival Panorama (réitéré en 2025). Présence d'espèces patrimoniales, zones humides, intérêt naturaliste fort Ville de Charleroi confirme projet abandonné. Projet initial se développait en pied de terril, laissant le terril comme espace naturel.



Anciennes
carrières



Rue Fromont - Gerpennes

Connaissance projet : Pas de projet. Volonté de maintenir le site comme espace naturel par le propriétaire (projet de restauration écologique des anciens sites solvay). Friche naturelle très intéressante (SGIB).



Autres



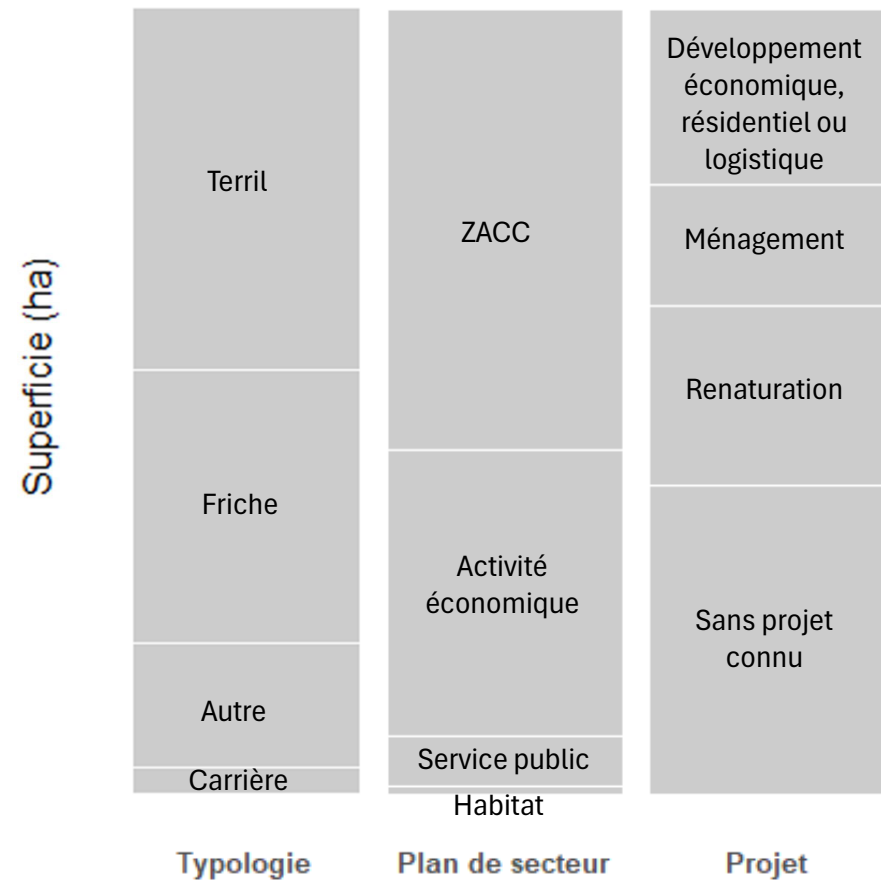
Chaussée de Courcelles, à l'ouest de Gosselies (face aux cycles Pitau)

Site 170 : Connaissance projet :
Nouvelle implantation de la société "Wauters" sur la partie est du site. Inaugurée en 2025. Ville de Charleroi prévoit la mise en vente du reste du terrain.

4 Résultats

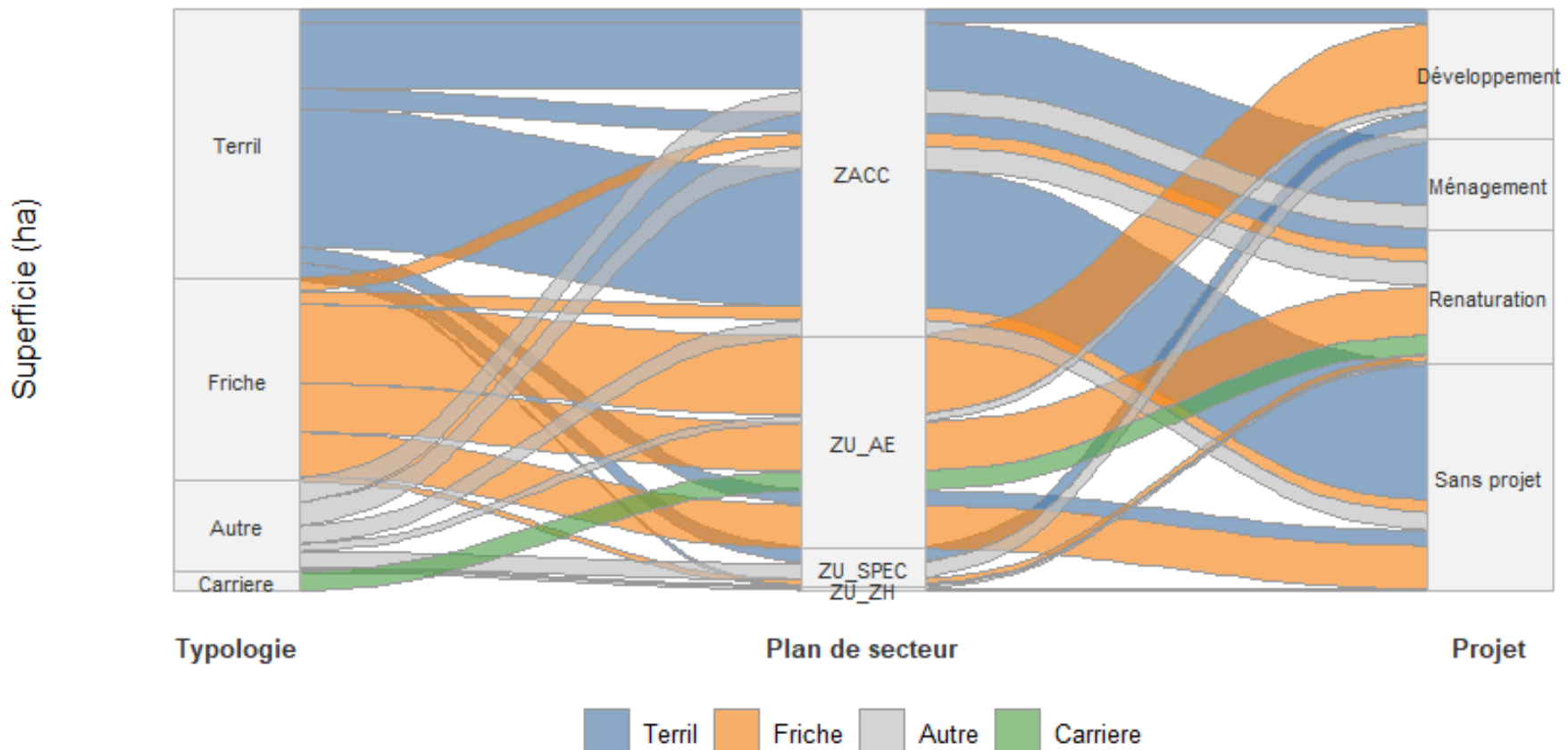
2 QUOI ?

Connaissance des acteurs



Trajectoires des espaces de nature spontanée dans les dispositifs territoriaux

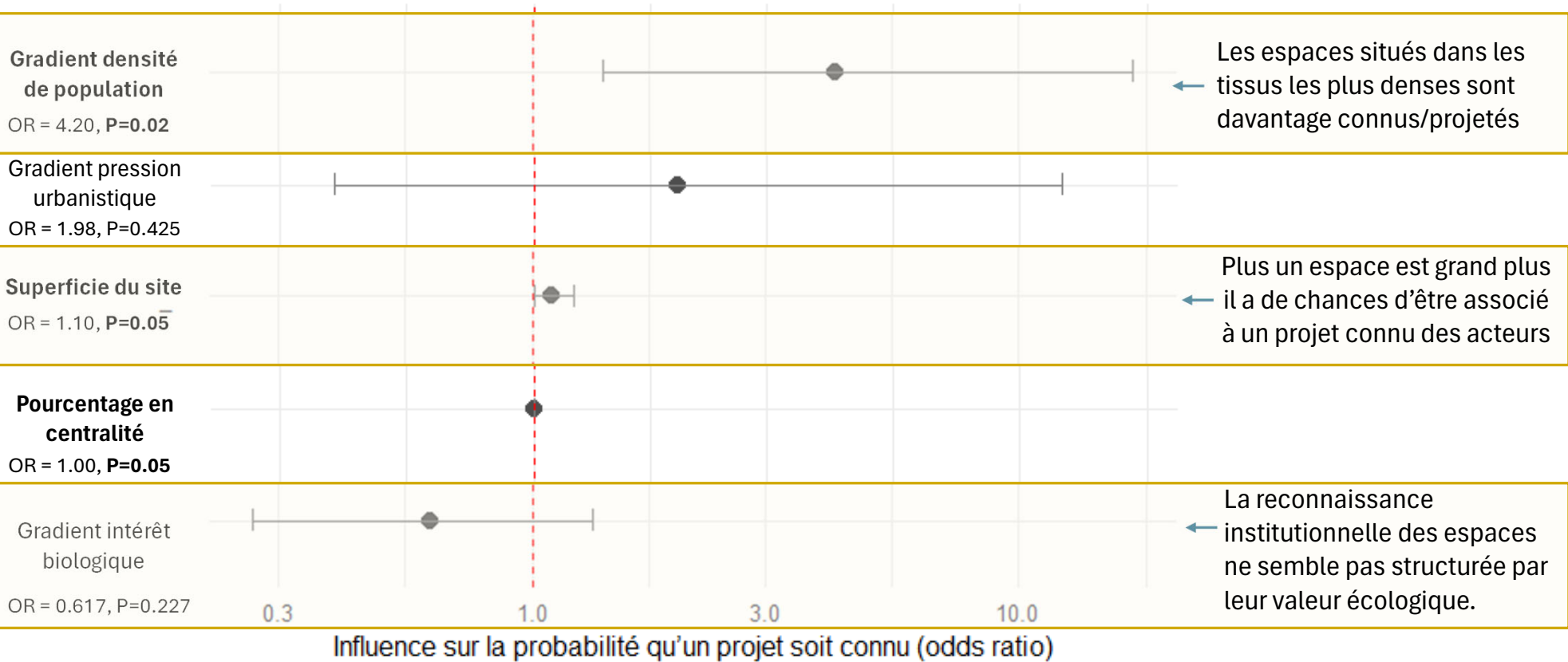
Typologie → plan de secteur → type de projet (pondéré par superficie)



4 Résultats

3 TRAJECTOIRES

Facteurs associés à la reconnaissance institutionnelle des projets

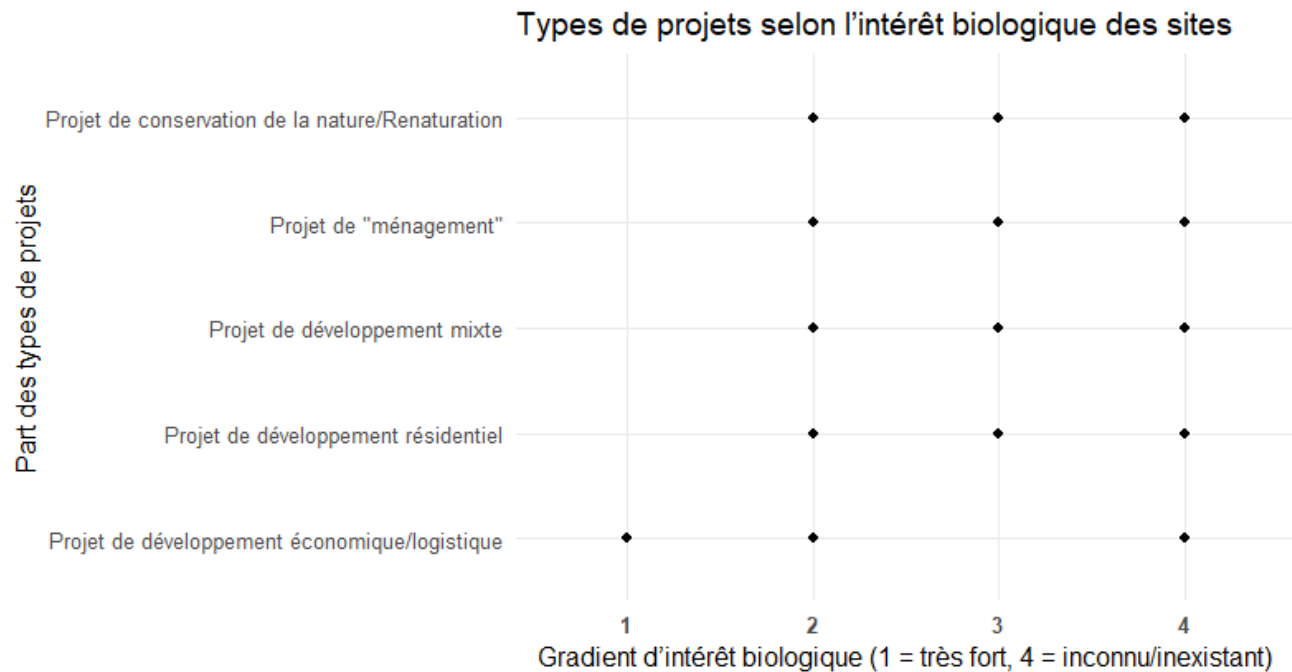


*Régression logistique (GLM binomial) utilisée pour tester l'effet de différents facteurs sur la connaissance ou non par les acteurs de la planification

Les trajectoires de renaturation ne sont pas systématiquement associées à des niveaux d'intérêt biologique plus élevés (OR = 1.09; p value= 0.823)*.

*Régression logistique (GLM binomial) utilisée pour tester l'effet du gradient écologique sur la trajectoire de renaturation

A l'inverse, les projets de développement se situent dans tous types d'intérêt biologique confondus.



5

Conclusions

1. Les espaces de nature spontanée sont bien représentés dans ce territoire post-industriel et sont majoritairement représentés par des friches industrielles et des terrils situées en ZACC ou en zones d'activités économiques au plan de secteur.
2. La reconnaissance par les acteurs de la planification et les projets de développement projetés sur ces sites sont principalement structurées par des critères économiques — notamment la taille et le potentiel de requalification — plutôt que par leur valeur écologique.
3. La reconfiguration des espaces de nature spontanée se fait majoritairement selon des logiques d'opportunité et de stratégie territoriale, indépendamment de leur intérêt biologique, y compris lorsque ceux-ci font l'objet de projets de renaturation.

4

Résultats

